

**Cécile UNTERMAIER**  
**Députée de Saône-et-Loire**

Vice-présidente de la Commission des Lois Constitutionnelles,  
de la législation et de l'administration générale de la République  
Groupe Socialistes et apparentés

**Frédéric CANNARD**  
Député suppléant

A l'attention de Monsieur le Ministre de la  
Santé et de la Prévention  
Cabinet du ministre  
Ministère de la Santé et de la Prévention  
14, avenue Duquesne  
75007 PARIS

Louhans, le 21 septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Le 17 septembre dernier, j'ai organisé dans ma circonscription un Atelier législatif citoyen (ALC) sur le sujet du droit et de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. L'objectif des ALC que j'ai mis en place dès mon premier mandat en 2012 est d'organiser un temps d'échange entre les citoyens, des experts et moi-même sur des textes de loi examinés au Parlement ou sur un sujet identifié plus largement. L'ALC est un format fréquemment utilisé, lequel se révèle très utile à l'émergence d'amendements ou d'idées élaborés en co-construction avec les citoyens et spécialistes.

Le dernier Atelier a permis, grâce aux interventions de l'ancienne présidente du Planning familial, Véronique Sehier et du gynécologue-obstétricien, le docteur Philippe Faucher, de faire la lumière sur les régressions menaçant le droit à l'IVG, à la contraception et aux droits contraceptifs à l'échelle internationale, et sur les démarches concrètes qui se révèlent être un vrai parcours du combattant, même dans un pays où l'IVG est légalement autorisée et encadrée.

Il a également été question de l'évolution législative en France. La loi du 2 mars 2022 a allongé le délai de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse. L'article 2 de ladite loi a aussi ouvert la possibilité aux sage-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales, uniquement dans un établissement de santé, venant ainsi s'ajouter à l'IVG médicamenteuse pratiquée par ces professionnelles depuis la loi du 26 janvier 2016. Un décret doit venir préciser les modalités de mise en œuvre de l'extension de la compétence des sage-femmes, notamment « *les éléments relatifs à l'organisation des établissements de santé, à la formation exigée et aux expériences attendues des sage-femmes ainsi que leurs conditions de rémunération pour l'exercice de cette compétence* ». Toutefois, à ce jour, comme indiqué lors de l'ALC, les professionnels sont toujours dans l'attente de la publication dudit décret.

Par ailleurs, le décret n°2022-212 du 19 février 2022 *relatif aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse hors établissements de santé* permet désormais que ces consultations puissent avoir lieu en téléconsultation, avec délivrance des médicaments en pharmacie d'officine. Cette mesure représente une avancée dans l'accès à ce droit, mais il est regrettable que l'hôpital ne soit pas inclus dans ce dispositif, ce qui risque d'engendrer une plus grande inégalité entre les territoires, en raison des déserts médicaux et d'un déficit de professionnels pratiquant l'IVG en ville.

.../...

Dans les régions où l'IVG en ville s'est développée, les femmes seront avantagées par rapport à celles résidant dans des régions où peu de professionnels la pratiquent. Elles n'auront que l'hôpital comme recours et seront contraintes de se déplacer.

Au regard des deux points susmentionnés, je vous remercie de bien vouloir **m'indiquer l'échéance à laquelle le Gouvernement compte publier le décret relatif à l'extension de la compétence des sage-femmes à l'IVG chirurgicale et de bien vouloir étudier la possibilité d'étendre la téléconsultation en vue d'une IVG médicamenteuse à l'hôpital**. Il en va de l'amélioration de l'accès à l'avortement vers lequel nous devons tendre et de l'égalité entre toutes les femmes.

En vous remerciant des éléments que vous voudrez bien me transmettre et restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cosignataires : Députés PS et apparentés

Cécile UNTERMAIER

Joël AVIRAGNET  
Christian BAPTISTE  
Marie-Noëlle BATTISTEL  
Mickaël BOULOUX  
Philippe BRUN  
Elie CALIFER  
Alain DAVID  
Arthur DELAPORTE  
Stéphane DELAUTRETTE  
Inaki ECHANIZ  
Olivier FAURE  
Guillaume GAROT  
Jérôme GUEDJ  
Johnny HAJJAR  
Chantal JOURDAN  
Mariette KARAMANLI  
Fatiha KELOUA HACHI  
Gérard LESEUL  
Philippe NAILLET  
Bertrand PETIT  
Anna PIC  
Christine PIRES BEAUNE  
Valérie RABAULT  
Claudia ROUAUX  
Isabelle SANTIAGO  
Hervé SAULIGNAC  
Mélanie THOMIN  
Boris VALLAUD  
Roger VICOT